

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 13 NOVEMBRE 2025**

La séance est ouverte à 17h08.

Le quorum pour 15 élus en exercice est de 8 élus.

Sont présents à l'ouverture de la séance présidée par la Vice-Présidente, Marie CORNEILLE

**Présents (10) :**

Membres du Conseil d'Administration (15) : Marie CORNEILLE, Martine BATAIL, Eric DEHLING ; Nadia EL HAJJAJI, François GILLET, Christiane KOBEL, Corinne LOISEL, Henri METZGER, Huguette TURF-DARIUS.

**Procurations (3) :**

- Michele LUTZ a donné procuration à Marie CORNEILLE
- Khadija OROUH a donné procuration à Henri METZGER
- Ada NUSSWITZ a donné procuration à Huguette TURF-DARIUS

**Excusés non représentés (1) :** Jean-Yves CAUSER, Annouar SASSI

**Absent non représenté (1) :** Anne-Catherine GOETZ

Adeline SUNDER, Assistante de direction, fait fonction de secrétaire de séance.

Assistent également à la séance :

- Aubierge APPOLINAIRE, Directrice du CCAS,
- Inès BOULAHOUACHE, Responsable budgétaire et financier.

## **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N° Ordre	Délibération	Objet
1		Approbation du compte-rendu de la séance du 18 septembre 2025
2	N°2025-127	Installation de la Commission Permanente (CP) et modification du règlement intérieur du CCAS
3	N°2025-124	Ville de Mulhouse : montant de la subvention 2025
4	N°2025-125	Décision modificative budgétaire n°3
5	N°2025-126	Débat d'Orientation Budgétaire n°3
6	N°2025-128	Projets de financements prévisionnels par le Fonds Social Européen (FSE+)
7	N°2025-129	Fonds de Solidarité pour le Logement volet énergie : convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et le CCAS de Mulhouse
8	N°2025-130	Educateurs de secteur : financement 2025 de quatre postes par la CeA
9	N°2025-131	Equipe Prévention Citoyenneté des Coteaux et de Bourtzwiller
10	N°2025-123	Information au conseil sur les décisions prises par le Président et le Vice-Président par délégation
11		Point d'étape du projet « Maison Pour Les Parents »
12		Divers à votre convenance

### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 septembre 2025 :**

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 18 septembre 2025 n'a fait l'objet d'aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **2. Installation de la Commission Permanente (CP) et modification du règlement intérieur du CCAS**

Le Conseil a abordé la délibération relative à la création de la Commission Permanente du CCAS, en application des articles R.123-18 et R.123-19 du Code de l’Action Sociale et des Familles. Cette décision, actée lors du Conseil d’Administration du 18.12.2025, formalise la mise en place de cette commission et sa composition.

La Commission est constituée de six membres : trois administrateurs élus (le Vice-Président du CCAS, un représentant de la majorité municipale et un représentant de l’opposition) et trois administrateurs nommés. Les membres sont élus à la majorité absolue et toute vacance de poste, notamment en cas de démission ou d’empêchement, donnera lieu à une nouvelle élection.

Le règlement intérieur a été modifié afin de formaliser la création, la composition et les compétences de la Commission, définies dans la délibération du 18.12.2025. La Commission est chargée de l’instruction préalable des dossiers soumis au Conseil, du suivi et de l’exécution des projets en cours, et de la préparation des délibérations par l’élaboration de propositions et d’avis. Les décisions collectives font l’objet de comptes-rendus réguliers transmis au Conseil d’Administration.

La Commission se réunira mensuellement ou sur convocation du Président ou du Vice-Président pour assurer un traitement réactif des affaires courantes.

Les candidatures ayant été approuvées à l’unanimité pour cette première élection sont les suivantes : Marie CORNEILLE, Henri METZGER et Nadia ELHAJJAJI - pour les élus, ainsi qu’Ada NUSSWITZ, Huguette TURF DARIUS et François GILLET - pour les administrateurs nommés.

Madame le Vice-Président est quant à elle autorisée à réaliser et signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette commission et à la modification du règlement intérieur.

La Commission étant constituée, une première date de rencontre a été fixée pour le 04.12.2025 à 17h afin d’échanger en amont du CA prévu le jeudi 18.12.2025.

→ La délibération est approuvée à l’unanimité.

## **3. Fixation de la subvention d’équilibre 2025**

La délibération suivante concernait la subvention d’équilibre versée par la Ville de Mulhouse au CCAS pour l’exercice 2025. Cette subvention s’inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle d’objectifs et de moyens signée en mai 2022, qui définit les relations entre la Ville et le CCAS, notamment en matière de mise à disposition de moyens matériels et humains ainsi que de compensation financière pour les compétences exercées par le CCAS.

Pour 2025, le montant de la subvention d’équilibre est fixé à 2 728 000 €, contre 2 500 000 € en 2024. Ce financement permet de couvrir le différentiel entre les dépenses de fonctionnement, en hausse, et les recettes propres estimées du CCAS. Le budget global s’élève ainsi à 4 760 468 €, comprenant 1 675 593 € de recettes directes, 356 875 € de reprise d’excédent antérieur et 2 728 000 € de subvention d’équilibre. La part de cette subvention dans les recettes totales est estimée à 57 % pour 2025, un taux stable par rapport à 2024, illustrant la capacité du CCAS à diversifier ses sources de financement tout en maintenant une gestion rigoureuse.

→ La délibération est approuvée à l’unanimité.

#### **4. Décision modificative budgétaire n°3**

Le Conseil a adopté une décision modificative afin d'ajuster le montant de la subvention d'équilibre à hauteur de 128 000 €, pour tenir compte des besoins effectifs identifiés, notamment liés à l'évolution des frais de personnel et à l'accroissement des besoins sociaux. Cette mesure garantit la couverture des charges réelles et permet au CCAS de poursuivre ses missions dans les meilleures conditions.

Les écritures comptables correspondantes ont été inscrites au chapitre 012 pour les dépenses de fonctionnement et au chapitre 74 pour les recettes, assurant ainsi un ajustement équilibré et conforme aux règles budgétaires.

→ La délibération est approuvée à l'unanimité.

#### **5. Débat d'Orientation Budgétaire 2026**

Le Conseil a ensuite été informé des éléments de cadrage du budget 2026. Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est organisé chaque année pour présenter les grandes lignes du budget prévisionnel.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit une réduction du déficit public et une contribution accrue des collectivités, ce qui influencera les projets et ressources disponibles pour le CCAS. Dans ce contexte, l'UNCCAS souligne le rôle essentiel des CCAS dans la solidarité locale et défend le maintien du financement de ces structures, en particulier dans les territoires fragiles.

Les orientations retenues pour 2026 reposent sur trois grands axes : assurer la continuité et l'adaptation des actions, poursuivre la mise en œuvre des chantiers prioritaires du Plan stratégique 2023/2027, et gérer les ressources en respectant les contraintes budgétaires des financeurs. Le budget permettra de maintenir les actions existantes telles que les secours d'urgence, le soutien au logement et aux dispositifs d'insertion, la présence des éducateurs de secteur dans les collèges, les actions socio-éducatives des équipes de prévention citoyenneté, l'animation du Réseau Local Parents Mulhouse, et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2024/2028.

Par ailleurs, de nouveaux projets sont envisagés : création de postes renforçant le pilotage stratégique, développement de financements extérieurs via le mécénat et déploiement d'actions de sensibilisation et de prévention telles que le Bus du Cœur et la Nuit du Handicap. Le budget 2026, tout en poursuivant la continuité, vise donc à intégrer rigueur de gestion et capacité d'innovation.

2 points d'échanges ont découlé de la présentation du DOB :

- Le premier point concernait la place du CCAS au sein de l'écosystème associatif mulhousien, qui compte près de 2 500 associations, ainsi que la question de la complémentarité entre financements publics et privés. Madame KOBEL a exprimé ses interrogations sur une possible mise en concurrence, notamment sur le plan comptable, entre le CCAS et le secteur associatif – dont l'UDAF, dans le cadre d'appels à projets de plus en plus orientés vers le mécénat. Monsieur GILLET a, pour sa part, demandé qu'une réflexion soit engagée sur le recours au mécénat afin de garantir la viabilité du système social. Il a souligné qu'une démarche de co-portage appliquée à la gestion de projet serait souhaitable pour fédérer l'ensemble des acteurs autour d'initiatives communes,
- Le second point portait sur la nécessité de disposer d'un site unique, mieux adapté aux besoins des services, ainsi que sur l'état d'avancement du travail de réflexion et de recherche mené à ce sujet avec la Ville.

→ La délibération est approuvée à l'unanimité.

## **6. Participation aux appels à projets du Fonds Social Européen**

Le Conseil a autorisé le CCAS à anticiper et préparer sa participation aux appels à projets (AAP) du Fonds Social Européen. Ces financements permettent de renforcer les actions déjà engagées et de développer de nouveaux projets en cohérence avec les axes stratégiques du CCAS.

Actuellement, trois AAP proposés par la MEF 68 sont susceptibles de renforcer les chantiers prioritaires : l'accompagnement des publics dans le cadre du PLIE, la levée des freins à l'insertion professionnelle, et des actions sociales liées au logement, à l'hygiène et aux droits. L'autorisation du Conseil permettra au CCAS de fournir aux instances du FSE la preuve de l'approbation de la gouvernance, exigée lors de l'instruction des demandes.

- La délibération est approuvée à l'unanimité.

## **7. Fonds de Solidarité pour le Logement – Volet énergie**

Dans le cadre de la loi du 31 mai 1990, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) pilote le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), dont le CCAS est opérateur pour le volet énergie sur le territoire de Mulhouse. Le service Solidarité, Secours et Insertion instruit les demandes formulées par les travailleurs sociaux, signe les décisions et assure le suivi. Des aides préventives pour les clients EDF sont également mises en œuvre afin d'éviter les impayés.

Pour 2025, la CeA attribue au CCAS une subvention de 56 074 €. L'activité connaît une progression importante : 453 dossiers FSL énergie ont été instruits et 112 aides préventives EDF traitées.

Une journée grand public sur la Lutte contre la précarité énergétique est organisée par le service Solidarité, Secours et Insertion du CCAS, en lien avec l'Espace Solidarité Mulhouse de la CeA, en date du 19.11.2025, en cohérence avec les axes stratégiques du CCAS visant à construire un réseau d'acteurs pour lutter contre la précarité énergétique. Les Administrateurs sont invités à y passer et à diffuser l'information au sein de leurs réseaux.

- La délibération est approuvée à l'unanimité.

## **8. Éducateurs de secteur et prévention spécialisée**

Depuis 2009, le CCAS et la CeA collaborent pour prévenir l'exclusion des jeunes. Cinq éducateurs de secteur interviennent dans les collèges mulhousiens pour prévenir le décrochage scolaire et la désinsertion sociale, en partenariat avec les équipes pédagogiques et les acteurs sociaux. En 2024, 310 jeunes ont été accompagnés et 95 actions collectives ont bénéficié à 3 304 jeunes.

Le financement des postes est assuré à hauteur de 142 332 € par la CeA pour quatre éducateurs et de 45 000 € par le CCAS pour le cinquième. La réforme de la politique alsacienne de protection de l'enfance met l'accent sur la prévention spécialisée et la coordination des actions pour répondre aux besoins de l'ensemble des jeunes du territoire.

- La délibération est approuvée à l'unanimité.

## **9. Équipes Prévention Citoyenneté des quartiers Coteaux et Bourtzwiller**

Le déploiement des « Bataillons de la prévention » a permis d'implanter deux équipes pluridisciplinaires dans les quartiers prioritaires de Mulhouse. Ces équipes interviennent directement auprès des jeunes pour prévenir la délinquance, favoriser l'insertion sociale et apaiser le climat des quartiers.

Les deux équipes, composées de deux éducateurs spécialisés (CCAS) et deux médiateurs (Ville de Mulhouse), ont montré leur efficacité en mobilisant les jeunes, en accompagnant individuellement et collectivement, et en créant des synergies locales avec les associations et acteurs sociaux. Pour 2025, l'État assure un financement de 185 848 € pour les quatre postes, avec la volonté de maintenir cette action en 2026.

3 points de discussion découlent de ce sujet :

- Monsieur GILLET évoque la présence des éducateurs de secteur intervenant dans et autour des collèges et rappelle le rôle de l'APSM. Il s'interroge sur la cohésion sociale et sur les méthodes employées et questionne la cohérence de l'action sociale menée dans les quartiers où les besoins sont importants, soulignant l'absence de coordination entre les équipes. Madame APPOLINAIRE rappelle la réforme de la protection de l'enfance portée par la CeA, avec l'engagement d'un travail pour mieux mailler en territoire l'intervention des acteurs en ce champ. Ce travail doit mener à une feuille de route partagée et qui repréciser qui doit faire quoi ? dans ce cadre, à fin de diagnostic avant correctifs de méthodologie d'actions, le quartier de Bourtzwiller a été choisi pour analyser les actions menées par les équipes de l'APSM et du CCAS, et d'identifier ce qui fonctionne ou non. Une volonté commune se dégage pour avancer vers une meilleure cohérence, dans l'objectif d'institutionnaliser les pratiques et de garantir une orientation claire des actions,
- Monsieur METZGER souligne l'intérêt d'organiser une rencontre avec les éducateurs afin de valoriser leur travail en vue de 2026,
- Madame APPOLINAIRE mentionne l'implication du Sous-préfet sur ce dossier et précise que celui-ci souhaite que les équipes participent aux instances décisionnaires. Le prochain CoPIL en leur présence devrait avoir lieu début 2026.

→ La délibération est approuvée à l'unanimité.

## **10. La Maison Pour Les Parents (MPLP)**

Le Conseil a été informé du projet de « Maison Pour Les Parents » (MPLP), réorienté depuis l'initiative initiale « Maison des 1000 premiers jours ». La MPLP est un espace dédié à l'accueil, l'écoute, l'orientation et le soutien des parents, offrant également des ateliers éducatifs et ludiques pour les enfants, des actions de prévention santé et un accompagnement social.

Le projet est coordonné par le CCAS et la m2A et le groupe de travail dédié par le Comité opérationnel regroupant le CCAS (services famille, Parentalité et Prévention (pilote) et service Santé, Seniors et Handicap), la CAF, la Sous-préfecture, PRAXIS-Maison Orée et le GHRMSA (poste Infirmière Réseau Santé Ville). La MPLP repose sur quatre axes stratégiques : accueil et information, ateliers et activités, santé et mission 1000 premiers jours, et soutien social et accès aux droits. Ces axes visent à renforcer le lien social, favoriser l'épanouissement des enfants, soutenir les familles et créer un réseau de solidarité local.

Monsieur GILLET souligne que le service d'aide à la parentalité incluant la dimension handicap est une très bonne initiative. Il mentionne son expérience dans l'accompagnement de parents d'enfants en situation de handicap et se dit disponible pour apporter son soutien.

Un point d'étape sera partagé au prochain CA

## **11.Divers**

- Le Conseil d'Administration a salué l'engagement et le professionnalisme des équipes du CCAS, qui ont su maintenir un équilibre financier solide tout en développant des projets innovants et structurants. La séance a permis de valider les mesures budgétaires, les partenariats, les initiatives de prévention spécialisée et la mise en place de la MPLP, démontrant la capacité du CCAS à concilier rigueur, solidarité et innovation,

- Madame BATAIL rappelle la manifestation autour de l'isolement social des seniors, se tenant sur Mulhouse le 20.11.2025, un partenariat Amaëlls – CCAS, service Santé, Seniors et Handicap (cf. flyer relis ce jour),
- Monsieur DEHLING rappelle tout l'intérêt de profiter des nombreuses actions de la Quinzaine du Diabète qui a lieu du 14 au 28.11.2025 (cf. flyer remis ce jour)
- Madame APPOLINAIRE informe quant à elle les Administrateurs/Administratrices que les 1<sup>ers</sup> entretiens pour le recrutement d'un directeur pour le CCAS, se tiendront les 20/27 novembre prochain.

**Fin de la séance à 19h08**

Le Président,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michele LUTZ".

Michele LUTZ